LE POIDS DE LA TRADITION GRAMMATICALE ARABE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Thèse de Doctorat de l'Université Lumière-Lyon2

présenté par

Abdelhamid TAGHOUTI

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Sous la direction de Monsieur le professeur
Hassan HAMZE

Jury :

Bassam BARAKE **Fayza EL QASEM** **Abdelkadir MEHIRI**
Brahim BEN MRAD **Hassan HAMZE**

Septembre 2004

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION (pp : 4 - 17)

1. Choix du sujet 7
2. Problématiques et hypothèses 7
3. Corpus et terrains 8
4. Plan de travail 11
5. Progression de la recherche 12

CHAPITRE I (pp :18 - 55)

PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES OUVRAGES ET DES AUTEURS

1. LA TRADITION GRAMMATICALE ARABE 19
1.1.Az-Zaggâgî, auteur du *Ğumal* 19
1.1.1.Le *Ğumal* et son apport pédagogique 22
1.2.Ibn Ğinnî 26
1.2.1.Le *Lumaᶜ*, l'œuvre d'Ibn Ğinnî 28
1.2.2.Valeur pédagogique du *Lumaᶜ* 29
1.3.Al-Ğuzûlî 32
1.3.1.*Al-Muqaddima al-Ğuzûliyya fî n-nahw* 35
1.4.Abû Hayyân al-Andalusî 44
1.4.1.*Taqrîb al-Muqarrab* 47

2.LES MANUELS SCOLAIRES 50
2.1.Kitâb al-Luga (le livre [des règles] de la langue) 50
2.2.Al-Qawâcid (les règles [de grammaire]) 51
2.3.An-nahw al-Wâdih (la grammaire explicite)et At-tadrîbât al-Lugawiyya (les entraînements linguistiques) 52
2.4.An-Nahw an-Namûdağî (la grammaire modèle) 53
2.5.Al-Luga al-ᶜArabiyya: Qawâcid wa nusûs (la langue arabe, règles et textes) 53

3.AUTRES LIVRES 54

CHAPITRE II (pp : 56 - 168)

COMPARAISON DES STRUCTURES DES OUVRAGES DE LA TRADITION AVEC CELLES DES MANUELS SCOLAIRES

1.UNITE ET DIVERSITE DANS LA TRADITION GRAMMATICALE ARABE 57
1.1.Unité dans la diversité 57
1.2.Les 'écoles' de grammaire arabe 58
1.3.La tradition grammaticale arabe: Présentation de quelques exemples qui auraient pu constituer une rupture 59
1.3.1.Un premier exemple: Les voyelles casuelles 59
1.3.2.Un deuxième exemple: Les parties du discours 60
1.3.3.Un troisième et dernier exemple: La théorie des régissants 60

2.LES MANUELS SCOLAIRES: PRESENTATION DE QUELQUES CARACTERISTIQUES ET TRAITS COMMUNS 61
2.1.Le cadre contextuel 61
2.2.Les objectifs généraux 64
2.2.1.Une dimension culturelle 64
2.2.2.Une dimension politique 67
2.2.3.Une dimension sociale 70
2.3.Les objectifs spécifiques 70
2.4.La pédagogie 73
2.4.1.Première étape ou situation de départ 74
2.4.2.Deuxième étape ou analyse et découverte 76
2.4.3.Toisième étape ou présentation des règles 81
2.4.4.Quatrième étape ou exercices d'application 83

3.SIMILITUDES ET RAPPROCHEMENTS 85
3.1.La matière ou le contenu 85

3.2.La didactique....85
3.2.1. La compétence linguistique....85
3.2.2.Les étapes et le déroulement....86

4.UNE LECTURE COMPARATIVE DES TITRES DE LIVRES DE LA TRADITION ET DES MANUELS SCOLAIRES....87
4.1.Titres simples....88
4.2.Titres doubles....89
4.3.Titres multiples....89
4.3.1.Titres présentant une ellipse....90
4.3.2.Titres dont les deux constituants du noyau de la phrase sont cités....90
4.3.3.Titres: énoncés simples....91
4.3.4.Titres: énoncés recherchés....92
4.3.4.1.Choix des termes....92
4.3.4.2.Métaphores....93
4.3.4.3.Allitérations....95
4.3.4.4.Assonances....95

5.ETUDE COMPARATIVE DE L'ORGANISATION DES TABLES DES MATIERES....97
5.1.Quelles tables des matières, de quels ouvrages....97
5.1.1.Schéma classique de la table des matières dans la tradition....99
5.1.2.Organisation des tables des matières dans les manuels scolaires....102

6.ETUDE COMPARATIVE DES TERMINOLOGIES EMPLOYEES....106
6.1.A travers les tables des matières....107
6.1.1.L'exemple du sujet du verbe passif....107
6.1.2.La terminologie de Sibawayhi et les besoins de description, de transmission et de normalisation....112
6.1.3.L'exemple de /la:/ qui nie l'espèce....122
6.1.4.Autres exemples....127
6.1.4.1.Les abrogatifs (verbaux et nominaux)....127

6.1.4.2.Prépondérance du terme /kafd/ chez certains grammairiens de la tradition: l'exemple de Zağğâği....129
6.1.4.3.Fréquence du terme /wasf/ dans la tradition l'exemple d'Ibn Činnî....132
6.2.Au niveau du contenu....137
6.2.1.Comparaison de quelques termes du lexique employé lors de la rédaction....138
6.2.2.Emploi de termes différents pour signifier un même concept....141
6.2.2.1.L'exemple de la condition: le terme /muğâzât/....141
6.2.3.Emploi d'un même terme pour signifier des concepts différents....150
6.2.3.1.L'exemple du terme /waqf/....150
6.2.3.2.L'exemple du /ha:l/ chez Zağğâği....152
6.2.3.3.Les exemples de /'ism al-fa:ᶜil/ et /'ism al-mafᶜu:l/ chez Sibawayhi....153
6.2.4.Termes fréquents dans la tradition mais abandonnés par les manuels scolaires....156
6.2.4.1.L'exemple du terme /ğuttat/....156
6.2.5.Termes de mêmes racines employés différemment....158
6.2.5.1.Termes qui diffèrent par leurs schèmes....159
6.2.5.2.Termes qui diffèrent par leurs affixes....162

CHAPITRE III (pp : 169 - 245)

DE L'AFFAIBLISSEMENT ...

1.L'EXEMPLE DE LA RECTION....170
1.1.Impact des notions de phrase et de rection sur l'organisation de la matière....170
1.1.1.Dans les tables des matières....170
1.1.2.Au niveau du contenu: l'exemple du verbe présenté dans le cadre de la phrase....173
1.1.3.Absence des terminologies de phrase verbale et phrase nominale dans les premiers ouvrages de la tradition....176

1.1.4.Omniprésence des terminologies de phrase verbale et phrase nominale dans les manuels scolaires....182
1.2.La déclinaison et l'indéclinaison ou le /'iᶜrâb/ et le /binâ'/....183
1.2.1.Définitions....183
1.2.2.Indifférence des manuels scolaires quant à la primauté d'al-'iᶜrâb....185
1.3.L'amenuisement de la terminologie de la rection dans les manuels scolaires....191
1.3.1.Différence d'expression de la rection entre la tradition et les manuels scolaires....196
1.3.2. De l'affaiblissement de la rection vers un glissement de sens....202

2.L'EXEMPLE DE LA COORDINATION....219
2.1.Définition de la coordination....220
2.2.Absence de /ᶜatf al-bayân/ (dit coordination par apposition) dans les manuels scolaires....221
2.3.Place de /ᶜatf al-bayân/ dans la tradition....227

3.L'EXEMPLE DU GENITIF....234
3.1.Amenuisement de quelques particules de génitif dans les manuels scolaires....234
3.2.Les particules de génitif dans les manuels scolaires237
3.2.1./ha:ša:/, /xala:/, /ᶜada:/, /mud/ et /mundu/....237
3.2.2.Statut de /ᶜan/, /ᶜala:/ et /hatta:/ entre la tradition et les manuels scolaires....240
3.3.Les particules de génitif et l'annexion....243

CHAPITRE IV (pp : 246 - 304)

A LA DISPARITION

1.L'EXEMPLE D'/al-'istitna:'/ OU L'EXCEPTION....247
1.1.Exception et excepté ou excepté et exception....247

1.1.1.Primauté de l'exception dans la tradition grammaticale arabe....248
1.1.2.Primauté de l'excepté dans le manuels scolaires....251
1.1.3.Prépondérence du terme /tarki:b/ (construction) dans les manuels scolaires....252
1.2.Disparition de l'excepté antéposé....254
1.2.1.L'excepté antéposé dans la tradition....254
1.2.2.Perte de l'emploi de l'excepté antéposé dans les manuels scolaires....257
1.2.3.L'exception antéposé et la structure de la restriction....260
1.3.Disparition de quelques mots-outils de l'exception....265
1.3.1.Comparaison des mots-outils de l'exception entre la tradition et les manuels scolaires....265
1.3.2.Disparition de /laysa/, /la: yaku:nu/ et /'illa: 'an yaku:na/....266

2.L'EXEMPLE DE LA CORROBORATION....273
2.1.Disparition de quelques corroboratifs....273

3.L'EXEMPLE DE LA COORDINATION....282
3.1.Disparition de /'imma:/ et /la: bal/....282
3.1.1.Disparition de /la: bal/....284
3.1.2.Disparition de /'imma:/....286

4.L'EXEMPLE DU GENITIF....291
4.1.Disparition de /lawla:/, /laᶜalla/, /mata:/....291
4.1.1.Statut de /laᶜalla/....293
4.1.2.Statut de /lawla:/....295

5.DISPARITIONS DIVERSES....300
5.1.Le serment....300
5.2./'ism al-fiᶜil/ou le nom du verbe....300
5.3./at-tasgi:r/ ou le diminutif....302

CHAPITRE V (pp : 305 - 408)

EVOLUTION ET CHANGEMENT

1.PLACE DU PATIENT DANS LA PHRASE....306
1.1.Définitions de la phrase dans les dictionnaires....306
1.1.1.Une première approche: le dictionnaire *Larousse*....306
1.1.2.Une deuxième approche: le dictionnaire de grammaire *Le Bon Usage*....307
1.1.3.Une troisième approche: le dictionnaire de sémiotique *Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*....308
1.1.4.Une quatrième et dernière approche: *Dictionnaire de la linguistique* de George Mounin....310
1.2.Les constituants de la phrase....312
1.2.1.André Roman: une analyse linguistique....312
1.2.2.Hasan Hamzé: concilier la tradition et la linguistique....313
1.3.Définition de la phrase dans la tradition grammaticale arabe....314
1.3.1.Al-Qawl ou le Dire....314
1.3.2.Al-Kalâm ou le Discours....315
1.3.2.1.Kalâm, Kalim et Kalima....316
1.3.3.Al-Ğumla ou la Phrase....318
1.3.4.Qawl, Kalâm et Gumla....318
1.4.Place du patient dans le phrase arabe dont le verbe et transitif....324
1.4.1.Dans les manuels scolaires: l'exemple de *Kitâb al-Luga*....325
1.4.2.Statut particulier du patient dans les manuels scolaires....329
1.4.3.Influence des langues étrangères sur les manuels scolaires....336
1.5.La phrase dans la conception des 'ultra' modernes....339
1.6.La phrase dans la conception de Zaǧǧâǧi et de Sibawayhi....347

2.EMERGENCE DE NOUVEAUX TERMES....351
2.1.L'exemple de la corroboration:évolution autour de quelques termes corroboratifs....352
2.1.1.Définition de la corroboration....352
2.1.2.Les termes corroboratifs dans la tradition....354
2.1.3.Emergence de /ᶜa:mmat/ en tant que terme corroboratif dans les manuels scolaires....355
2.1.4.Statut de /ᶜa:mmat/ dans la tradition tardive....358
2.1.4.1. /ᶜa:mmat/ lorsqu'il n'est pas un terme corroboratif....359
2.1.4.2. /ᶜa:mmat/ est terme corroboratif....360
2.1.4.3. /ᶜa:mmat/ dans la tradition....361
2.1.5.Autres statuts de /ᶜa:mmat/....363
2.1.6. Quelques divergences concernant les termes corroboratifs....365
2.1.7.Négligence de quelques termes corroboratifs par les manuels scolaires....370

3.EVOLUTION DES EMPLOIS ET CHANGEMENT DES STRUCTURES....373
3.1.Un premier exemple :le permutatif /al-badal/....373
3.1.1.Catégorisation et critères....373
3.1.2.Disparition de /badal al-galat/ (permutatif de méprise) dans les manuels scolires....378
3.1.3.Remplacement de la structure du permutatif par celle de l'annexion....380
3.2.Un deuxième exemple : le verbe passif et son sujet....385
3.2.1.Expression de l'agent dans la phrase passive....386
3.2.2. Influence des langues étrangères sur l'expression de l'agent dans la phrase passive....387

4.LA PONCTUATION DANS LA LANGUE ARABE....392
4.1. La ponctuation fait nouveau dans la langue arabe....392
4.2.Intégration de chapitre(s) sur la ponctuation dans les manuels scolaires....393
4.3. Entre la tradition et les manuels scolaires, emploi du terme /waqf/ pour désigner deux concepts différents....395

4.4. La ponctuation entre l'arabe et le français.....397
4.5. Difficultés d'adapter la ponctuation par l'arabe.....401
4.6. Disparition de thèmes et de chapitres.....407

CHAPITRE VI (pp : 409 - 463)

A LA STABILISATION

1. CATEGORISATION ET CLASSIFICATION.....410
1.1. L'exemple de /la:/ qui nie l'espèce.....410
1.1.1. /la:/ question autonome dans la tradition.....411
1.1.2. points de différences entre /La:/ et /'inna/.....411
1.1.3. points de ressemblances entre /la:/ et /'inna/.....413
1.1.4. /la:/ consœurs de /'inna/ dans les manuels scolaires.....414
1.1.5. Difficultés de classer /la:/ avec les consoeurs de /'ina/.....417
1.1.6. Pourquoi les manuels scolaires classent-ils /la:/ avec les consoeurs de /'inna/? Y a-t-il un sens à ce changement?.....420
1.2. L'exemple de la déclinaison et l'indéclinaison.....422
1.2.1. La déclinaison, les désinences, le déclinable et l'indéclinable : 3 questions différentes d'un même thème423
1.2.2. La déclinaison dans les manuels scolaires : une seule question, un seul chapitre 424

2.QUESTIONS ET QUESTION OU VARIATION ET UNICITE.....424
2.1. La tradition grammaticale arabe: présence de plus d'une question dans le même chapitre.....424
2.1.1. Un premier exemple : réunion de /ka:na/ de /'inna/ dans un chapitre du Ǧumal d'az-Zaǧǧâǧî.....426
2.1.2. Un deuxième exemple : réunion de l'épithète et de l'appel dans un chapitre du Lumaᶜ d'Ibn Ǧinnî.....427
2.1.3. Un troisième et dernier exemple : réunion de /'inna/ et de la cordination.....428

2.2. Influence du choix des manuels scolaires sur les apprenants.....430
2.2.1. Linéarité et unicité.....431
2.2.2. Un exemple concret de l'influence des manuels scolaires sur les apprenants.....431
2.3. Rapprochement et équivalences entre la tradition et les manuels scolaires.....434
2.3.1. Fréquence dans la tradition de cas de rapprochement.....435
2.3.2. Absence dans les manuels scolaires de cas de rapprochement.....437

3 STABILISATION DU NOMBRE DES ENTITES SYNTAXIQUES.....438
3.1. La tradition grammaticale arabe : les cinq ? les six noms ?.....438
3.2. Les cinq noms : stabilisation de leur nombre dans les manuels scolaires.....442

4 LES EXEMPLES TEMOINS.....444
4.1. les exemples témoins dans la tradition.....445
4.1.1.Le Coran.....445
4.1.2.Le Hadit (la tradition).....448
4.1.3.Le dire des Arabes et critère spatio-temporel.....452
4.1.3.1.L'informateur natif.....452
4.1.3.2.La Fasâha (exactitude et pureté de la langue).....453
4.1.3.3.Critère temporel et corpus de référence.....456
4.2. Les exemples témoins dans les manuels scolaires.....459
4.2.1.Négligence du critère spatio-temporel.....459
4.2.2.Choix des exemples témoins dans les manuels scolaires.....461
4.2.2.1.Diminution,dans les manuels scolaires, des exemples témoins faisant autorité dans la tradition 461
4.2.2.2. Correspondance à la norme.....463

CHAPITRE VII (pp : 464 - 496)

PROBLEMATIQUES ET INTERROGATIONS

1.DIMENSION SEMANTIQUE ET DIMENSION SYNTAXIQUE.....465
1.1.Impact du sémantique sur la notion de phrase dans les manuels scolaires.....466
1.2.Impact du sémantique sur le choix terminologique.....469
1.2.1.L'exemple de la corroboration.....469
1.2.2.L'exemple du 'Tamyîz'(le Spécificatif).....470
1.3.Approche sémantique et approche syntaxique : l'exemple de l'exception et de l'excepté.....474

2.L'ORDRE DES UNITES DANS LA PHRASE ARABE ET LES DEUX LOGIQUES SYNTAXIQUES : ORDINALE ET RECTIONNELLE.....479
2.1.Phrase nominale et phrase verbale.....480
2.2.L'ordre des unités et la rection.....481
2.2.1.changement de voyelle casuelle et différence d'énoncés.....483
2.2.2.Difficultés de lecture.....486
2.3.Problématique de la phrase nominale introduite par un abrogatif verbal.....491
2.3.1.La phrase introduite par un abrogatif verbal dans la tradition.....492
2.3.2.La phrase introduite par un abrogatif verbal dans les manuels scolaires.....495

CONCLUSION (pp : 497 - 511)

LES INDEXS (pp : 512 - 551)

BIBLIOGRAPHIE (pp : 552 - 571)

TABLE DES MATIERES (pp : 572 - 582)

CHAPITRE IV

A LA DISPARITION...

A LA DISPARITION...

Lors de notre lecture des manuels scolaires et de leur comparaison aux ouvrages de la tradition, nous avons pu constater quelques changements qui se sont opérés au sein des manuels scolaires par rapport à la tradition. Ces changements vont du simple affaiblissement à la disparition totale. Après avoir abordé l'affaiblissement de quelques notions grammaticales nous allons tenter, dans ce qui suit, de présenter quelques exemples de disparition et de les commenter.

1.L'EXEMPLE D'/al-istitna:'/ OU L'EXCEPTION:

1.1.Exception et excepté ou excepté et exception

C'est en cherchant à comparer le contenu des textes relatifs à la question de l'exception, que nous nous sommes rendu compte de l'existence de deux tendances différentes, selon que nous sommes dans le contexte de la tradition ou dans celui des manuels scolaires. A vrai dire, sans trop de difficulté l'on se rend compte dès les premiers abords de la fréquence élevée de l'emploi du terme /'istitna:'/

(exception) dans les livres de la tradition. En revanche, du côté de la plupart des manuels scolaires, le recours est souvent fait au terme /mustatna:/ (excepté). Tous les ouvrages de la tradition que nous avons consultés intitulent le chapitre qu'ils consacrent à cette question par: /'al-istitna:'/ (l'exception). Quant aux manuels scolaires et hormis les deux derniers manuels tunisiens *Kitâb al-Luġa* et *an-Nahw al-ᶜArabî Kitâb al-Luġa*, ils intitulent leur chapitre par /'al-mustatna:/. Outre l'intitulé, la fréquence des termes /'istitna:'/ dans la tradition, et /mustatna:/ dans les manuels scolaires, retient particulièrement notre attention. Concrètement et à titre d'exemple, nous avons recensé dans le chapitre /'al-mustatna:/ du manuel scolaire syrien *al-Qawâᶜid* neuf fois le terme Mustatnâ contre deux fois le terme Istitna:'. En revanche et s'agissant de la même question nous avons recensé du côté de la tradition et précisément dans le Ğumal d'az-ZAĞĞÂĞÎ (337/949) cinq fois le mot Istitna:' contre une seule fois le mot Mustatnâ. Y a-t-il une signification à ces deux orientations différentes ?

1.1.1. Primauté de l'exception dans la tradition grammaticale arabe

La tradition grammaticale arabe focalise son intérêt sur la notion même de l'exception, sa signification et ses diverses occurrences. Nous lisons dans le *Lumaᶜ* d'IBN ĞINNÎ(392/1002) ceci:

« باب الاستثناء

ومعنى الاستثناء : أن تخرج شيئا مما أدخلت فيه غيره ، أو تدخله فيما أخرجت منه غيره »

(اللمع في العربية ، ص 121)

«Chapitre de l'exception

La signification de l'exception: est [le fait] que tu exclues quelque chose d'un [jugement] que tu portes sur les autres ; ou que tu l'inclues dans ce que tu en fais exclure les autres »

Hormis la *Muqaddima ĞUZÛLÎyya* qui présente un texte condensé, les autres ouvrages de la tradition sur lesquels nous avons travaillé, s'étendent sur le sujet et présentent un texte assez exhaustif, souvent réparti sur deux ou trois chapitres et plusieurs sous chapitres. ZAĞĞÂĞÎ (337/949), dans son *Ğumal*, va jusqu'à consacrer à cette question de l'exception plus qu'un chapitre indépendant:

باب الاستثناء ص ص 230 - 233

باب الاستثناء المقدم ص 234

باب الاستثناء المنقطع ص ص 235- 236

Dans son *Lumaᶜ*, IBN ĞINNÎ (392/1002) consacre un seul chapitre à l'exception. Cependant il évoque plusieurs questions:

- الاستثناء بإلاّ من موجب
- الاستثناء بإلاّ من غير موجب

- الاستثناء بإلاّ و ما بعدها ليس من جنس ما قبلها
- تقديم المستثنى
- الاسم بعد إلاّ إن فُرّغ له العامل
- الاستثناء المنقطع
- الاستثناء بغير و سوى
- الاستثناء بليس و لا يكون و عدا
- الاستثناء بحاشا و خلا

Nous faisons la même remarque à propos de *Taqrib al-Muqarrab* qui évoque sensiblement les mêmes questions:

- الاسم بعد إلاّ إن فـرّغ له العامل
- الاسم بعد إلاّ إن حُذف المعمول
- الاسم بعد إلاّ و الكلام موجب
- الاسم بعد إلاّ و الكلام منفي
- تقديمه (أي المستثنى) على المستثنى منه
- الاستثناء المنقطع
- الاستثناء بغير

Citons enfin un ouvrage plus tardif, *Ǧâmiᶜ ad-Durûs al-ᶜArabiyya* de ĠALÂYÎNÎ (livre 2), qui consacre aussi plusieurs sous-chapitres à cette question de l'exception:

«8 الاستثناء :

1- مباحث عامة ص ص 123-126
2- حكم المستثنى بإلاّ ص ص 126 -132

3- حكم المستثنى بإلاّ المنقطع ص ص 132-135
4- إلاّ بمعنى غير ص ص 135-137
5- حكم المستثنى بغير و سوى ص ص 137-139
6- حكم المستثنى بخلا و عدا و حاشا ص ص 139-142
7- حكم المستثنى بليس و لا يكون ص ص 142-143
8- شبه الاستثناء ص ص 143-144»

1.1.2.Primauté de l'excepté dans les manuels scolaires

A l'opposé les manuels scolaires mettent l'accent sur l'excepté et cherchent à décrire sa structure, son statut et son cas flexionnel:

« المستثنى اسم يذكر بعد أداة استثناء مخالفا لما قبلها في الحكم »
(اللغة العربية ، قواعد و نصوص ، ص 547) و (النحو النموذجي ، ص 232)

« L'excepté est un nom qui est cité après un mot-outil d'exception. Le statut de ce nom diffère [alors] de celui qui précède le mot-outil »

Le manuel *al-Qawâᶜid* reprend approximativement le texte présenté par *al-Luġa al-ᶜArabiyya Qawâᶜid wa Nusûs* et par *an-Nahw an-Namûdağî* en réduisant le mot-outil de l'exception à /'illa:/ :

« المستثنى اسم يذكر بعد " إلا " للدلالة على أنه قد خالف ما قبلها في الحكم »

(القواعد 2 ، ص 180)

«L'excepté est un nom cité après /'illa:/ pour montrer que son statut diffère de ce qui précède /'illa:/ »

Ainsi l'on constate que ces trois manuels scolaires usent des termes: excepté /mustaṯna:/, mot-outil d'exception /'ada:t 'istiṯna:'/ et statut /hukm/ tout en dessinant l'architecture de la phrase comportant un excepté, à savoir l'ordre suivant:
Ce qui précède l'excepté /ma: qabla 'al-mustaṯna:/ + le mot-outil d'exception (l'accent étant souvent mis sur /'illa:/) + l'excepté.

1.1.3.Prépondérence du terme /tarki:b/ (construction) dans les manuels scolaires

Le manuel scolaire tunisien *Kitâb al-Luġa* ainsi que son successeur *an-Nahw al-ᶜArabî Kitâb al-Luġa*, bien qu'ils évoquent tous les deux le terme 'exception', introduisent le terme /tarki:b/ (structure) et établissent une certaine équivalence entre les deux termes:

« الاستثناء هو **تركيب** يستعمل للتعبير عن إخراج بعض من حكم مقرر للكل، و ذلك بواسطة أداة.

يتكون **تركيب** الاستثناء من ثلاثة عناصر و هي المستثنى منه (الكل) والمستثنى...و أداة الاستثناء... »

(كتاب اللغة 2، ص 369)

*«L'exception est **une structure** qu'on emploi pour exprimer l'exclusion de quelque(s)-un(s) d'un jugement attribué à la totalité. Ceci par le moyen d'un mot-outil.*

***La structure** de l'exception se compose de trois éléments: ce dont on a excepté (le tout), l'excepté … et le mot-outil de l'exception … »*

« يستعمل المتكلم **تركيب** الاستثناء ليخرج عنصرا أو أكثر مما أثبته لمجموعة أو نفاه عنها »

(النحو العربي ، كتاب اللغة ، ص 172)

*«Le locuteur utilise **la structure** de l'exception pour exclure un élément ou plus, d'un jugement qu'il confirme pour le groupe ou qu'il le lui nie. »*

En effet les manuels scolaires cherchent par cette description de l'exception, à canaliser les informations, à structurer les règles et à dresser une représentation schématique et simple, susceptible de favoriser l'intériorisation et la mémorisation, par les apprenants, des connaissances visées. Par ailleurs et pour les mêmes raisons, ils portent leur intérêt, plus sur le terme excepté que sur la notion de l'exception.

Somme toute, nous disons que ce chapitre de l'exception, pris à titre d'exemple, renferme plusieurs questions, parfois disparates; et que la volonté affichée des manuels scolaires de le traiter comme une seule entité ne peut se concrétiser sans la négligence, voire la disparition de quelques questions. Cependant l'on s'interroge sur le comment le pourquoi et de cette disparition. Mais avant de tenter une quelconque réponse, voyons un premier exemple de cette disparition:

1.2.Disparition de l'excepté antéposé:

Comme nous venons de le dire, la tradition présente l'exception dans la pluralité. Parmi les questions qui ont, particulièrement, retenu notre attention celle de l'excepté antéposé. Cette question n'est point évoquée par les manuels scolaires. Est-ce un oubli ? Ou est-ce un délaissement délibéré voire un rejet de leur part?

1.2.1.L'excepté antéposé dans la tradition

D'abord faisons le point sur cette question d'excepté antéposé dans la tradition. D'emblée nous disons que la présence de cette notion dans la tradition est incontestable. IBN ĞINNÎ (392/1002) l'évoque dans son *Lumaᶜ*. Il écrit à la page 123 ceci:

« فإن تقدّم المستثنى ، لم يكن فيه إلاّ النّصب . تقول : ما قام إلاّ زيدا أحد . و ما مررت إلاّ زيدا بأحد »

(اللمع في العربية ، ص 123)

« Si l'excepté est antéposé, il ne peut être régi qu'à l'accusatif. Tu dis:
/ ma:/ /qa:ma/ /'illa:/ /zayd+an/ /'ahad+un/
*/ ne pas il s'est levé sauf Zayd(acc) personne/**

Ne s'est levé, sauf Zayd, personne.
(Exception faite de Zayd, personne ne s'est levé)
Et /ma:/ /marartu/ /'illa:/ /zayd+an/ /bi-'ahad+in/
*/ne pas je suis passé sauf Zayd(acc) par personne/**
Je ne suis passé, sauf Zayd, devant personne
(Exception faite de Zayd, je ne suis passé devant personne) »

Abû Hayyân al-'ANDALUSÎ (745/1344) l'évoque dans son *Taqrîb al-Muqarrab*:

« و يجوز تقديمه على مستثنى منه لا أوّل الكلام ، فينصب »

(تقريب المقرب ، ص 66)

« Il est permis de l'antéposer [l'excepté] devant le mot dont on a excepté (le /mustatna minhu/), non pas au début du discours; alors il est mis à l'accusatif »

Citons aussi le livre *al-Ğumal fî an-Nahw* où ZAĞĞÂĞÎ (337/949) lui consacre un chapitre indépendant qu'il intitule: chapitre de l'excepté antéposé. Dans ce chapitre nous lisons ceci:

« الاستثناء المقدّم منصوب أبدا ، كقولك : خرج إلاّ زيدا أصحابك »

(الجمل في النّحو ، ص 234)

«L'excepté antéposé est toujours régi à l'accusatif tel que ton dire:
/karağa/ /'illa:/ /zaydan/ /'asha:buka/
*/[ils]ont sorti sauf Zayd(acc) tes amis/**
sont sorti, sauf Zayd, tes amis
(Exception faite de Zayd, tes amis sont [tous] sorti) »

La présence de l'excepté antéposé se prolonge jusque dans les livres les plus tardifs. Comme nous venons de le signaler, ĠALÂYÎNÎ l'évoque dans son *Ğâmi^c ad-Durûs al-^cArabiyya*. Cependant nous constatons qu'il occupe un espace très restreint dans ce livre assez exhaustif qui consacre vingt deux pages à cette question de l'exception (livre 2, p 123 à 144):

« يجب نصب المستثنى بإلاّ في حالتين:
1) ...
2) أن يقع في كلام تام منفي ، أو شبه منفي ، و يتقدم على المستثنى منه ، نحو: ما جاء إلاّ سليما أحدٌ »

(جامع الدّروس العربية ، ص 126)

« Il faut mettre à l'accusatif, l'excepté par /'illa:/, dans deux cas:
1)...
2)Qu'il soit placé dans un énoncé complet à la forme négative ou pseudo négative et qu'il soit antéposé au mot dont il a été excepté /al-mustatna: minhu/, tel que:
/ma:/ /ğa:'a/ /'illa:/ /sali:m+an/ /'ahad+un/
*/ne pas il est venu sauf Salim(acc) personne /**
n'est venu, sauf Salim, personne
(Exception faite de Salim, personne n'est venu) »

1.2.2. Perte de l'emploi de l'exception antéposée dans les manuels scolaires

Avec les manuels scolaires qui évoquent volontiers nombre de thèmes antéposés, tels que le kabar (l'énonciatif), le Maf^cûl bihi (le patient), le Hâl (complément d'état) et autres…; il n'est plus question d'évoquer cet emploi de l'excepté antéposé. L'explication à cela est qu'il ne serait plus d'actualité aujourd'hui. Autrement dit, il est invraisemblable de rencontrer de nos jours, dans la littérature dite moderne, dans la langue des médias, à l'écrit comme à l'oral, une telle structure aussi recherchée et complexe. Des exemples relatifs à cette question, tels que ceux donnés par *Ğa:mi^c ad-Durûs al-^cArabiyya* ou *al-Ğumal* ou *al-Luma^c* etc., paraîtraient aux yeux d'un apprenant aujourd'hui bizarres voire erronés.

Nous avons proposé à nos échantillons (A = 20, B = 18, C = 20, D = 37, E = 27 personnes) dix phrases parmi lesquelles se trouvent quatre phrases contenant un excepté antéposé, et nous leur avons demandé de barrer les phrases qui leur semblent erronées ou bizarres. Le résultat était étonnant. 95.56 % des interrogés ont barré les quatre phrases contenant l'excepté antéposé. Voici en détail le résultat de ce questionnaire:

	Phrase 1: ما قام إلاّ محمدا أحد	Phrases 2et4: خرج إلاّ عليا أصحابك	phrase 3: ما مررت إلاّ محمدا بأحد
A	20/20 -> 100%	19/20 -> 95 %	17/20 -> 85%
B	17/18-> 94.44%	16/18-> 88.89%	15/18-> 83.33%
C	19/20 -> 95%	20/20 -> 100 %	17/20 -> 85%
D	36/37 -> 97.3%	36/37 -> 97.3%	35/37 -> 94.6%
E	26/27 -> 96.3%	25/27-> 92.56%	26/27-> 96.3%
Totaux:	118/122->**96.72%**	116/122->**95.08%**	110/122->**90.16%**

Nous faisons quelques remarques à propos de ses résultats:

- En dépit des cinq personnes qui ont barré ou la phrase 2 ou la phrase 4, qui en vérité ne faisait qu'une seule phrase répétée délibérément, nous soulignons, avec stupéfaction le taux très élevé des personnes qui ont considéré les phrases contenant un excepté antéposé comme erronées.

- Nous signalons aussi que quatre personnes, parmi les interrogés, ont barré une cinquième phrase que nous n'avons pas portée sur le tableau parce qu'elle ne contient pas d'excepté antéposé. Cette phrase est correcte et simple.

Cela pourrait signifier que ses personnes ne maîtrisent pas la question de l'excepté. Voici la phrase en question:

" ما خرج أحدٌ إلاّ محمدا "

- Enfin nous constatons que le taux de personnes ayant considéré les phrases contenant un excepté antéposé baisse légèrement avec les phrases 2 et 4, et baisse un peu plus avec la phrase 3 qui contient une particule du génitif suivie bien entendu par un non affecté au génitif par cette particule. Les questionnés prendraient plus de temps de réflexion au fur et à mesure qu'ils progressent dans leurs réponses.

Les manuels scolaires, soucieux de se conformer à l'usage actuel, préfèrent, dans ce cas, ne pas citer le mot à partir duquel l'exception est faite, c'est à dire le /mustatna: minhu/; et du coup on retrouve plutôt un cas particulier de l'exception exprimé par la structure restrictive dite en arabe / al-hasr/ présenté sous la forme: /ma:/.../'illa:/. Les manuels scolaires évoquent cette structure et emploient les termes /hasr/(restriction) et /'ada:t hasr/(mot-outil de restriction) lors des chapitres qu'ils consacrent à l'exception (/'al-'istitna:'/). *Kitâb al-Luga* exprime explicitement cette idée:

« في التركيب المنفي الذي لا يذكر فيه المستثنى منه يصير التركيب دالاّ على معنى الحصر لا الاستثناء . أمّا الاسم الوارد بعد الأداة (أداة الحصر) فيعرب بحسب وظيفته في الجملة »

(كتاب اللغة 2، ص

366)

«Dans une construction à la forme négative, qui n'évoque pas le mot dont on a excepté (/al-mustatna: minhu/), la structure de la phrase devient signifiante d'un sens de restriction (/hasr/) et non de l'exception. Quant au nom figurant après le mot-outil (le mot-outil de restriction), il sera analysé selon sa fonction dans la phrase »

En l'absence de l'excepté antéposé, la structure de restriction prend de d'importance. Elle est plus sollicitée. Le dernier-né *an-Nahw al-ʿArabi Kitâb al-Luġa* va jusqu'à l'évoquer dans l'intitule du chapitre qu'il consacre à cette question: l'exception et la restriction (livre 1, p 169-173)

1.2.3.L'exception antéposée et la structure de restriction ?

Dès lors l'on se demande si, dans le cadre du concept général de l'exception, l'exception antéposée ne cède pas sa place à la restriction ? Voire si la restriction ne s'empare pas de la place de l'exception antéposée?

Ni la tradition, ni les manuels scolaires n'apportent de réponse franche à cette question; cependant un nombre d'indices va dans le sens de ce point de vue. Parmi ces indices nous retenons les points suivants:

-La définition de l'exception intègre la restriction. En effet, l'exception introduite par une négation n'est autre qu'une forme implicite de restriction où apparaît le /mustatna: minhu/ (le mot dont on excepte). IBN ĞINNÎ (392/1002), dans sa définition de l'exception que nous venons de citer en début de ce chapitre, évoque les deux cas. La dernière phrase de cette définition retient particulièrement notre attention:

« تدخله فيما أخرجت منه غيره »

(اللمع في العربيه ، ص121)

« Tu l'introduis dans ce que tu en exclus les autres »

Il s'agit en fait, dans cette définition, de ce que la tradition appelle: /'al-'istitna:' min ġayri mu:ğabin/, autrement dit, l'exception introduite par une négation.

- La présence de la négation fait du cas direct de 'l'excepté' un choix optionnel d'un énoncé virtuel. Cet 'excepté' sera plutôt interprété dans le cadre de la permutation. Il sera analysé et régi selon sa fonction syntaxique dans la phrase:

« فإن كان ما قبلها غير موجب ، أبدلت ما بعدها منه . تقول :ما قام أحدٌ إلاّ زيدٌ . و ما رأيت أحدًا إلاّ زيدًا . وما مررت بأحدٍ إلاّ زيدٍ . و يجوز النّصب على أصل الاستثناء ، فتقول : ما قام أحدٌ إلاّ زيدًا »

(اللمع في العربية ، ص 122)

« Si ce qui le précède (/'illa:/) est non-affirmatif [autrement dit une négation], tu en permutes ce qui le suit. Tu dis: Ne s'est levé personne sauf Zayd /zayd+un/ (nominatif). Je n'ai vu personne sauf Zayd /zayd+an/ (accusatif). Je ne suis passé par personne sauf Zayd /zayd+in/ (génitif).
Est [aussi] permise la mise à l'accusatif, sur la base de l'exception. Tu dis: ne s'est levé personne sauf Zayd /zayd+an/ (accusatif) »

- Dès lors, la présence de l'accusatif est un signifiant de la relation entre l'excepté et sa base : le /mustatna: minhu/. Cette évidence se manifeste en particulier dans le cas de l'excepté antéposé. Ceci explique le fait que ce dernier, c'est à dire l'excepté antéposé, est obligatoirement affecté à l'accusatif :

« يجب نصب المستثنى بإلاّ في حالتين:
1 -أن يقع في كلام تام موجب...
2 -أن يقع في كلام تام منفي ، أو شبه منفي ، و يتقدم على المستثنى منه ، نحو : ما جاء إلاّ سليمًا أحدٌ » .
(جامع الدروس العربية 3 ، ص 126)

« L'excepté par /'illa:/ se met obligatoirement à l'accusatif dans deux cas:

1- Qu'il se place dans un discours complet [et] affirmatif ...
2- Qu'il se place dans un discours complet négatif ou pseudo-négatif et qu'il soit antéposé au mot dont il a été excepté, tel que:
*N'est venu que Salim /sali:m+an/ (accusatif) personne**
(personne n'est venu, excepté Salîm) »

En effet, la voyelle casuelle /a/ suivie du tanwîn (nounation) de l'excepté antéposé signale la présence du /mustatna: minhu/. Dans tous les cas, la disparition du /mustatna: minhu/ entraîne la suppression du signifiant de l'accusatif[1]:

« و إذا فرّغت ما قبل إلاّ لما بعدها ، عمل ما قبلها فيما بعدها ، و لم تعمل "إلاّ" شيئا ، كقولك : ما قام إلاّ زيد و ما رأيت إلاّ زيدا و ما مررت إلاّ بزيد »
(الجمل في النحو ، ص 231)

(

« Si tu vaques ce qui précède /'illa:/ à ce qui le suit, ce qui le précède régit ce qui le suit. /'illa:/ ne régit point. Ceci tel que ton dire: ne s'est réveillé que Zayd (nominatif); je n'ai vu que Zayd /zayd+an/ (accusatif); et je ne suis passé que par Zayd /zayd+in/(génitif) »

[1] . Dans ce cas le mot 'excepté' peut être régi à l'accusatif par un régissant qui affecte à l'accusatif, autre que /'illa:/

- Le dernier point que nous soulevons; nous l'avons relevé dans le Kitâb où SIBAWAYHI (180/796) fait un rapprochement entre l'exception et la restriction:

« و ذلك قولك : ما أتاني أحدٌ إلاّ زيدٌ ، و ما مررت بأحدٍ إلاّ زيدٍ ، وما رأيت أحدًا إلاّ زيدًا ، جعلت المستثنى بدلا من الأول ، فكأنك قلت : ما مررت إلاّ بزيدٍ ، وما أتاني إلاّ زيدٌ ، و ما لقيت إلاّ زيدًا »

(الكتاب 2 ، ص 311)

« Ceci est ton dire: personne ne m'est venu à l'exception de Zayd /zayd+un/ (nominatif); je ne suis passé par personne à l'exception de Zayd /zayd+in/ (génitif); je n'ai vu personne à l'exception de Zayd /zayd+an/ (accusatif). Tu fais de l'excepté un permutatif du premier, comme si tu avais dit: je ne suis passé que par Zayd /zayd+in/ (génitif); ne m'est venu que Zayd /zayd+un/ (nominatif), je n'ai rencontré que Zayd /zayd+an/ (accusatif) »

Dans la tradition, les termes /hasr/ (restriction) et /'ada:t hasr/ (mot-outil ou agent de restriction) ne sont pas évoqués lors des chapitres portant sur l'exception, /'illa:/ et /ma:/. Les exemples témoins avancés par les grammairiens que nous avons consultés, et qui présentent cette structure de restriction exprimée par /ma:/.../'illa:/, sont cités, particulièrement, en tant qu'illustrations de l'exception vacante (/'al-'istitna:' al-mufarraġ/).

En conclusion nous disons que les manuels scolaires,

par souci de simplification, n'ont pas intégré la question de l'excepté antéposé, absente dans la littérature moderne et dans l'usage courant, au sein des chapitres se rapportant à l'exception. Ils l'ont délibérément délaissé se contentant ainsi de la structure de restriction exprimée par l'emploi de : /ma:/.../'illa:/, sans éprouver le besoin de citer ou de recourir à un /mustatna: minhu/ éventuellement antéposé.

1.3.Disparition de quelques mots-outils de l'exception:

1.3.1. Comparaison des mots-outils de l'exception, entre la tradition et les manuels scolaires

S'agissant des mots-outils de l'exception /'adawa:t 'al-'istitna:'/ nous avons constaté que leur nombre diffère entre les ouvrages de la tradition et les manuels scolaires. Du côte de la tradition on en cite dix: /'illa:/, /ġayr/, /siwa:/, /laysa/, /la: yaku:nu/, /ᶜada:/, /ha:ša:/, /kala:/, /ma: ᶜada:/ et /ma: kala:/. Le *Ǧumal* en cite un onzième: /illa: 'an yaku:na/. Du côté des manuels scolaires, le plus exhaustif, *Kitâb al-Luġa*, en dénombre huit:

« أدوات الاستثناء حروف و أسماء و أفعال و هي : إلاّ - غير - سوى - عدا - خلا - حاشا - ما عدا - ما خلا ... »

(كتاب اللغة ، ص 369)

« Les mots-outils de l'exception sont des particules, des noms et des verbes. Ce sont:

/'illa:/, /ġayr/, /siwa:/, /ᶜada:/, /kala:/, /ha:ša:/, /ma: ᶜada:/, /ma: kala:/... »

Le moins exhaustif, *an-Nahw an-Namûdağî* en cite quatre en les introduisant par le terme /min/ (parmi):

« من أدوات الاستثناء : إلاّ و غير و سوى و ما عدا »
(النّحو النّموذجي ، ص 232)

« Parmi les mots-outils de l'exception: /'illa:/, /ġayr/, /siwa:/ et /ma: ᶜada:/. »

En dépit de l'emploi du terme 'parmi' par *an-Nahw an-Namûdağî*, ou des points de suspension par *Kitâb al-Luġa*, c'est un fait cependant que nulle part, ni dans les exemples témoins ni dans la partie théorie ni dans les exercices d'application, nos manuels scolaires ne fassent allusion aux mots-outils /laysa/ et /la: yaku:nu/ ni d'ailleurs /'illa: 'an yaku:na/. Pourquoi cette disparition?

1.3.2. Disparition de /laysa/, /la: yaku:nu/ et /'illa: 'an yaku:na/

Le questionnaire que nous avons mené auprès de notre échantillon de 122 personnes ne fait que confirmer cette tendance. En effet 91.68% (88.93% phrases erronées + 2.75% pas de réponses) parmi les questionnés, considèrent les deux phrases suivantes, renfermant /laysa/ et /la: yaku:nu/ comme étant erronées:

– أتاني الناس ليس عليا
– أتاني الناس لا يكون عليا

Voici en détail le résultat de ce questionnaire:

	أتاني الناس ليس عليا	أتاني الناس لا يكون عليا
A	18 / 20 ---> 90 %	16 / 20 ---> 80 %
B	12 / 18 ---> 66.67 %	16 / 18 ---> 88.89 %
C	19 / 20 ---> 95 %	18 / 20 ---> 90 %
D	36 / 37 ---> 93.3 %	35 / 37 ---> 94.6 %
E	22 / 27 ---> 81.48 %	25 / 27 ---> 92.6 %
Totaux	**107/122 ---> 87.7 %**	**110/122 ---> 90.16 %**

Pour commencer, voyons d'abord comment la tradition conçoit-elle ces mots-outils, en espérant d'y trouver une réponse ou des éléments d'une réponse à notre interrogation.

Dans le *Muġnî al-Labîb, IBN HIŠÂM (761/1360)* rapporte ceci à propos de /laysa/:

« ...و تلازم رفع الاسم و نصب الخبر، و قيل: قد تخرج عن ذلك في مواضع أحدها أن تكون حرفا ناصبا للمستثنى بمنزلة إلاّ نحو : أتوني ليس زيدا ، و الصّحيح أنها الناسخة ، و أن اسمها ضمير راجع للبعض المفهوم مما تقدّم ، و استتاره واجب ، فلا يليها في اللفظ إلا المنصوب... »

(مغني اللبيب 1 ، ص 323)

«... Et il[/laysa/] implique la rection du nom [l'inchoatif] au nominatif et de l'énonciatif à l'accusatif. Il a été dit: il se peut qu'il quitte cette [fonction] dans des cas dont l'un [consiste à ce] qu'il soit une particule régissant l'excepté à l'accusatif au même titre que /'illa:/, tel que:

/'atawni:/ / laysa / /zayd+an /
/[ils] me sont venus ce n'est pas Zayd / = Ils sont venus à moi. Ce n'est pas Zayd [qui est venu avec eux].*

En vrai, il (laysa) est l'abrogatif. Son nom (l'inchoatif) est un pronom se rapportant à /al-ba°d/ (certain parmi eux) compris d'après ce qui précède. Le fait qu'il soit sous-entendu est impératif. Alors il ne peut être suivi, en terme que par un accusatif. »

Cet extrait de *Muġnî al-Labîb* montre bien qu'IBN HIŠÂM (761/1360) laisse planer un doute quant à considérer la rection faite par /laysa/ au même titre que celle faite par /'illa:/. En effet, comme on peut le constater, il emploie le verbe passif /qi:la/ (il a été dit) qui laisse supposer un doute sur l'appartenance de ce mot aux mots outils de l'exception. Cela peut signifier aussi une négligence délibérée de sa part d'un discours auquel il n'adhère pas. Car, rajoute t-il, la vérité est autre, /laysa/ est un abrogatif, son nom est sous-entendu. A vrai dire, dans cet extrait, IBN HIŠÂM (761/1360) ne fait que confirmer le point de vue de SIBAWAYHI (180/796):

« هذا باب لايكون و ليس و ما أشبههما
فإذا جاءتا و فيهما معنى الاستثناء فإن فيهما إضمارا ... و ذلك قولك : ما أتاني القوم ليس زيدا ، و أتوني لا يكون زيدا ، و ما أتاني أحد لا يكون زيدا ، كأنه حين قال :أتوني ، صار المخاطب عنده قد و قع في خلده أن بعض الآتين زيد ، حتّى كأنه قال : بعضهم زيد ، فكأنه قال :ليس بعضهم زيدا . و ترك إظهار بعض استغناء ... »

(الكتاب 2 ، ص 347)

«Ceci c'est le chapitre de /la: yaku:nu/, de /laysa/ et de leur semblable:

...Alors, s'ils se présentent et qu'ils comportent un sens de l'exception c'est qu'ils contiennent un sous-entendu... Cela [tel que] ton dire:

/ma:/ /'ata:ni:/ /'al-qawmu/ /laysa/ /zaydan/
*/[ils]ne me sont[pas]venu les gens ce n'est pas Zayd /**
Les gens ne sont pas venus à moi. Ce n'est pas Zayd [qui n'est pas venu à moi]
Et: /atu:wni:/ /la: yaku:nu/ /zaydan/
*/[ils] me sont venus ce ne soit pas Zayd /**
Ils sont venus à moi. Ce ne soit pas Zayd [qui est parmi eux]
Et: /ma:/ /'ata:ni:/ /'ahadun/ /la: yaku:nu/ /zaydan/
*Y[il] ne m'est [pas] venu personne, ce ne soit pas Zayd /**

Personne n'est venu à moi. Ce ne soit pas Zayd [qui est venu à moi]
Quant il a dit /atu:wni:/ c'est comme si l'interlocuteur s'imaginait que parmi les arrivants [figure] Zayd et qu'il [l'interlocuteur] se disait: [l'un] d'entre eux est Zayd. Et comme s'il [l'émetteur] lui répondait: ce n'est pas Zayd [l'un] d'entre eux. [Ainsi] il a préféré ne pas faire apparaître /ba°d/ (certain) et s'en passer. »

Cet autre exemple de SIBAWAYHI (180/796) confirme le fait que /laysa/ et /la: yaku:nu/ ne peuvent pas être rapprochés à /'illa:/ en dépit du sens de l'exception qu'ils peuvent signifier. Par conséquent /laysa/ et /la: yaku:nu/ sont des abrogatifs; leur énonciatif est le mot excepté affecté obligatoirement à l'accusatif, c'est à dire le prédicat; et leur nom est l'énonciatif sous-entendu, c'est à dire le sujet ou le thème, qu'on peut rendre par le terme /ba°d/(certain).

ZAMAKŠARÎ (538/1140) va plus loin, sans pour autant contredire la tradition, en considérant /laysa/ et /la: yaku:nu/ comme des verbes dont les sujets sont implicites. En effet pour la tradition le nom de l'abrogatif est similaire au sujet et son énonciatif est similaire au patient. Cependant ce que nous retenons de ZAMAKŠARÎ (538/1140) est surtout la notion de sujets implicites dans un énoncé signifiant une exception exprimée par la présence de /laysa/ ou /la: yaku:nu/ :

« ليس زيدا و لا يكون زيدا و هذه أفعال مضمر فاعلوها »

(المفصّل ، ص 67)

(

« /laysa/ Zayd et /la: yaku:nu/ Zayd, ce sont là des verbes dont les sujets sont implicites »

IBN as-SARRÂĞ (316/928) emploie aussi le terme de /'af°a:l/(verbes). Il évoque aussi cette même ellipse dans un discours contenant l'exception exprimée par la présence de: /la: yaku:nu/ et /laysa/, et notamment /°ada:/ et /kala:/:

« و أما الثاني فما جاء من الأفعال في موضع الاستثناء و هي لايكون و ليس و عدا و خلا، فإذا جاءت و فيها معنى الاستثناء ففيها إضمار »

(الأصول في النحو ، ص 287)

« Quant au deuxième, il concerne les verbes qui se présentent en position d'exception. Ce sont /la: yaku:nu/, /laysa/, /°ada:/ et /kala:/. Si ces verbes se présentent et qu'ils renferment un sens d'exception c'est qu'ils contiennent une ellipse »

Ainsi les exemples que nous venons de donner témoignent d'une certaine ambiguïté quant à définir les frontières entre l'exception sémantique et l'exception syntaxique. Cette ambiguïté se trouve bien exprimée par ce passage de Ali Rida. En effet, ce dernier, tout en évoquant les deux statuts de /laysa/ et /la: yaku:nu/ à savoir l'abrogation et l'exception, exprime son souhait de les considérer comme des mots-outils (/'ada:t/ tel que /'illa:/) qui ne

régissent ni au nominatif ni à l'accusatuf. Ce qui les suit est alors régi à l'accusatif en tant qu'excepté par l'exception. Ainsi /laysa/ et /la: yaku:nu/ ne seraient plus sources de polémique entre les grammairiens :

« ليس و لايكون فعلان ناقصان في الأصل و يستثنى بهما... و حبذا لو اعتبر هذان الفعلان أداتين كإلاّ فلا مرفوع ولا منصوب لهما و ما بعدهما منصوب على الاستثناء و كفي الله الدارسين الجدال »

(المرجع في اللغة العربية ، ص 116)

« /laysa/ et /la: yaku:nu/ sont, à l'origine, deux verbes diminués. Ils sont aussi employés pour signifier l'exception… Il serait souhaitable de les considérer comme deux mots-outils (ou agents) tel que /'illa:/. Ils n'auraient alors ni nominatif ni accusatif et ce qui les suivra sera mis à l'accusatif en tant qu' exception /'istitna:'/. Ainsi Dieu épargnera les chercheurs toute polémique »

Quant à nous, nous pensons que cet emploi limité voire très limité de /laysa/, /la: yaku:nu/ et éventuellement /'illa: 'an yaku:na/, serait à l'origine de leur disparition des manuels scolaires en tant qu'éléments qui servent à exprimer l'exception. Marqués par une vocation normative, les manuels scolaires ont préféré les classer avec les abrogatifs. Ce qui leur faut c'est un terme pour la fonction syntaxique de l'accusatif après le mot-outil de l'exception. Cependant, en effectuant ce choix, ils ne résolvent, pas définitivement ce problème de définition des

frontières entre l'excepté sémantique et l'excepté syntaxique, du fait qu'ils gardent /ġayr/ et /siwa:/ qui expriment tous les deux une exception sémantique.

2.L'EXEMPLE DE LA CORROBORATION

2.1.Disparition de quelque corroboratifs.

Si la corroboration terminologique, autrement dit celle réalisée par la réitération d'un terme, fait le consensus des manuels scolaires en dépit de quelques problèmes qu'elle semble poser; la corroboration sémantique, c'est à dire celle exprimée par la présence d'un terme corroboratif, suscite quelques interrogations. En évoquant la question de cette corroboration sémantique, on est naturellement tenté d'identifier ses termes corroboratifs. L'apprenant, scolarisé par le biais d'un certain nombre de manuels scolaires (tel que nous l'avons été personnellement) découvre, en feuilletant quelques ouvrages de la tradition, l'existence de termes corroboratifs paraissant comme 'étranges' et que ses manuels scolaires ne lui ont pas appris. Ces termes ne sont d'autres que /'akta^{c}/, /'abta^{c}/, et /'absa^{c}/ cités par nos ouvrages de la tradition. ZAĞĞÂĞÎ (337/949) rapporte dans son *Ğumal*, chapitre la corroboration que:

« الأسماء التي يؤكّد بها الواحد المذكر" : كلّه ، و نفسه ، و عينه ، و أجمع ، و أكتع ، و أبصع »

(الجمل في النحو ، ص 21)

«Les noms par lesquels on corrobore le masculin singulier sont: /kulluhu/, /nafsuhu/, /ᶜaynuhu/, /'ağmaᶜ/, /'aktaᶜ/ et /'absaᶜ/. »

Dans le livre *Taqrîb al-Muqarrab*, nous lisons ceci:

« التّوكيد...معنويّ...بألفاظ هي : نفس وعين...و كلّ ...و أجمع و أكتع و أبصع و أبتع »

(تقريب المقرب ، ص 77)

«La corroboration...est sémantique...elle se fait par des termes. Ce sont: /nafsun/, /ᶜaynun/.../kullun/... /'ağmaᶜu/, /'aktaᶜu/, /'absaᶜu/ et /'abtaᶜu/. »

Dans la *Muqaddima Ğuzûliyya*, l'auteur ne cite pas tous les termes, cependant il en parle comme s'il parlait de quelque chose de connu par tous et comme s'ils ne pouvaient avoir qu'un seul ordre:

« التوكيد تكرير و إحاطة ، فالتكرير ضربان تكرير لفظ وتكرير معنى ، فتكرير اللفظ أن تعيده على نحو ما تقدّم و يتبع الاسم و الفعل و الحرف والجمل ، و تكرير المعنى نفسه وعينه و يتبع الاسم المعرفة مطلقا ، و الإحاطة يتبع الاسم المعرفة المتجزّئ و للواحد المذكّر منها كلّه إلى أبتع... »

(المقدّمة الجزولية في النحو ، ص ص 73 ، 74

« La corroboration est réitération ou [expression de l'entier ou de la] totalité [des choses ou des personnes] . La réitération est de deux sortes: réitération d'un terme et réitération d'un sens. La réitération d'un terme est que tu le répètes tel que le précédent; elle concerne le nom, le verbe, la particule et les phrases. La réitération du sens se fait par les termes /nafsuhu/ et /ᶜaynuhu/, elle concerne le nom déterminé dans l'absolu. L'expression du tout concerne le nom déterminé divisible. Pour le nom masculin singulier, elle va de /kulluhu/ jusqu'à /'abtaᶜa/... »

Citons enfin IBN ĞINNÎ (392/1002) qui fixe les noms corroborants à neuf:

« الأسماء المؤكّد بها، تسعة، وهي :نفسه ، وعينه ، وكلّه ، وأجمع ، وأجمعون ، وجمعاء ، وجمع ، وكلا ، وكلتا »

(اللمع في العربية ، ص 141)

«Les noms avec lesquels on corrobore sont au nombre de neuf. Ce sont: /nafsuhu/, /ᶜaynuhu/, /kulluhu/, /'ağmaᶜ/, /'ağmaᶜu:na/, /ğamᶜa:'u/, /ğumaᶜu/, /kila:/ et /kilta:/. »

Trois remarques s'imposent à propos de cette citation:

a) les corroboratifs cités par IBN ĞINNÎ (392/1002) peuvent être ramenés à cinq au lieu de neuf, du fait que /'ağmaᶜ/ et /kila:/ seuls, peuvent suffire.

b) IBN ĞINNÎ ne cite pas /'akta^{c}/ et /'absa^{c}/ parmi les neufs corroborants qu'il évoque, cependant il les cite en tant que suite rattachée à /'ağma^{c}/:

« يتبع (أجمع) أكتع ، و أبصع . و يتبع (أجمعين) أكتعون ، و أبصعون . و يتبع (جمعاء)كتعاء ، و بصعاء . و يتبع (جمع) كتع ، و بصع »

(اللمع في العربيّة ، ص 142)

« /ağma^{c}/ s'ensuit de /'akta^{c}/ et /'absa^{c}/. /ağma^{c}i:n/ s'ensuit de /'akta^{c}u:n/ et /'absa^{c}un/. /ğam^{c}a:'/ s'ensuit de /kat^{c}a:'/ et /bas^{c}a:'/. /ğuma^{c}/ s'ensuit de /kuta^{c}/ et /busa^{c}/. »

c) IBN ĞINNÎ ne cite pas /'abta^{c}/.

Ainsi nous pouvons dire que les ouvrages de la tradition, du moins ceux sur lesquels nous avons travaillé, évoquent la corroboration par /'akta^{c}/, /'abta^{c}/ et /'absa^{c}/. En revanche, il est clair, en ce qui concerne les manuels scolaires, que ces termes n'appartiennent plus à leur répertoire linguistique.

Les 4/5 des personnes que nous avons interrogées et qui ont été scolarisées par le biais de ces manuels scolaires, soit 79.51% exactement, considèrent, tel que le montre notre questionnaire, les phrases contenant les termes de corroboration /'ağma^{c}/, /'akta^{c}/; /'abta^{c}/ et /'absa^{c}/ comme

étant erronées. 6.68% ont gardé le terme /'ağma^{c}/ et ont barré les autres termes en les considérant comme faux.

Voici le résultat détaillé de ce questionnaire:

-La phrase proposée: قرأت الكتاب أجمع أكتع أبتع أبصع

-Nombre et pourcentage des personnes qui considèrent la phrase ci-dessus comme étant erronée, selon les groupes:

A :	17 / 20	--->	85 %
B :	14 / 18	--->	77.78 %
C :	13 / 20	--->	65 %
D :	35 / 37	--->	94.6 %
E :	18 / 27	--->	66.67 %

Nous pensons que le fait que ces termes, en plus de leur rareté ne peuvent apparaître qu'en tant que suite à /'ağma^{c}/ qui à son tour vient renforcer /kull/, serait à l'origine de leur délaissement par les manuels scolaires. Ces derniers n'ont pas besoin d'un troisième niveau de corroboration. (à une époque où la rigueur et la précision se font de plus en plus sentir) sans recourir à plusieurs niveaux de corroboration)

Le *Luma^{c}* d'IBN ĞINNÎ (392/1002) nous apprend que la cascade de ces corroboratifs vise l'intensification de la corroboration, et qu'elle doit respecter un certain ordre:

« معنى هذه التوابع كلّها ، شدّة التوكيد . و لا يجوز تقديم بعضها على بعض»

(اللمع في العربية ، ص 142)

«La signification de tous ces corroboratifs est l'intensité de la corroboration. Il n'est pas permis d'antéposer les uns devant les autres.»

De même, dans *Ğa:miᶜ ad-Durûs al-ᶜArabiyya*, ĠALÂYÎNÎ évoque le renforcement de la corroboration exprimée par /kull/ par le terme /'ağmaᶜ/:

« إذا أريد تقوية التوكيد يؤتى بعد كلمة (كله) بكلمة (أجمع)
« ...
(جامع الدروس العربية 3 ،ص 234)

«Si on veut renforcer la corroboration, on cite, après le mot /kull/ le mot /'ağmaᶜ/...»

Ainsi les manuels scolaires délaissent /'aktaᶜ/, /'absaᶜ/ et /'abtaᶜ/ et gardent /'ağmaᶜ/ bien que ce dernier parait dépendre de /kull/. Cependant et à vrai dire ce terme /'ağmaᶜ/ n'est pas aussi dépendant de /kull/ que l'on croit. En effet nombre d'ouvrages dont *an-Nahw aš-Šâmil* rapportent qu'éventuellement /'ağmaᶜ/ peut corroborer indépendamment de /kull/:

« قد يؤكد بهذه الألفاظ ، و إن لم تُسبق بلفظ التوكيد كلّ ،
كقوله تعالى: لأغوينهم أجمعين »
(النحو الشامل 3، ص ص 39 - 40)

«Il se peut qu'on corrobore avec ces termes, bien qu'ils ne soient pas précédés par le terme de corroboration /kull/.Tel que son dire Dieu le Très Haut: ' Certes, je les égarerai tous(/'ağmaᶜi:na/)'»

Aussi faut-il souligner, de passage, que ᶜAli RIDÂ nous rapporte dans son *al-Margiᶜ fî al-Luğa al-ᶜArabiyya* un exemple témoin d'un vers (dont il ne cite pas le poète) où il est question d'une corroboration par /'aktaᶜ/ indépendamment de /'ağmaᶜ/ et de /kull/. Cependant nous pensons que cet emploi est rare sinon exceptionnel. Voici dans ce qui suit le vers en question:

« قال أحد الرّجّاز[2]:
يا ليتني كنت صبيًا مرضعا تحملني الـــذّلفاء حولا أكتعا
إذا بكيت قـــبّلـــتني أربعا إذًا ظللت الدّهر أبكي أجمعا »
(المرجع في اللّغة العربيّة، نحوها و صرفها ، ص 213)

« L'un des /ruğğa:z/ a dit:
Ah, si j'étais encore enfant allaité
La belle au petit nez fin m'emporte une année **entière**.
Si je pleure, elle m'embrasse quatre fois.
Alors je continuerais à pleurer **toute** la vie

Toutefois cela ne doit pas nous faire oublier que la disparition de /'aktaᶜ/, /'abtaᶜ/ et /'absaᶜ/ serait antérieure aux manuels scolaires. Déjà *Ğamiᶜ ad-Durûs al-ᶜArabiyya* que nous avons classé parmi les ouvrages les plus

[2] . Les Ruğğâz sont les poètes qui disent ou ceux qui récitent des poèmes en mètre /rağaz/

tardifs de la tradition, n'intègre plus ces termes corroboratifs:

« التوكيد المعنوي : يكون بذكر النفس أو العـين أو جميع أو عامـة أو كلا أو كلتا. »

(جامع الدروس العربية 3 ، ص 233)

« La corroboration sémantique se fait par l'évocation de /an-nafs/, /al-ᶜayn/, /ğami:ᶜ/, /ᶜa:mmat/, /kila:/ ou /kilta:/. »

Le délaissement de ces termes corroboratifs se confirme avec l'arrivée d'ouvrages plus récents tel que *an-Nahw aš-Ša:mil* de ᶜAbd al-Munᶜim SAYYID ᶜAbd ᶜÂL qui cite les termes corroboratifs suivants: /nafs/, /ᶜayn/, /kila:/, /kilta:/, /kull/, /ğami:ᶜ/ et /ᶜa:mmat/.

En ce qui concerne le dernier terme /ᶜa:mmat/ qui n'est pas évoqué par nos ouvrages de la tradition, nous nous contentons de dire que sa présence est faible dans la tradition et qu'il reprend de la valeur avec les manuels scolaires. Ceci en attendant de le reprendre ultérieurement dans le chapitre : évolution.

Tableau synoptique des termes corroboratifs

	LA TRADITION				LES MANUELS SCOLAIRES			
Les abrogatifs	Al-Muqadd Ğuzul.	Taqrîb al-Muqarra	Al-Ğuma l	Al-luma c	Al-Qawa:ᶜid	An-Nahw An-Namûdağ	Al-Luğa al-ᶜArabiy	Kitâb al-Luğa
Kull	+	+	+	+	+	+	+	+
Kila:		+	-(2)	+	+	+	+	+
Kilta:		+	-(2)	+	+	+	+	+
Nafs		+	+	+	+	+	+	+
ᶜayn		+	+	+	+	+	+	+
'Ağmaᶜ		+	+	+	+	-	-	+
'Ağmaᶜûn		+	-(3)	+	-	-	-	-
Ğamᶜa:'		+	-(3)	+	-	-	-	+
Ğumaᶜ		+	-(3)	+	-	-	-	+
'Aktaᶜ		+	+	+	-	-	-	-
'Absaᶜ	↓(1)	+	+	+	-	-	-	-
'Abtaᶜ	+	+	-	-	-	-	-	-
Ğamîᶜ	-	-	-	-	+	+	+	+
ᶜa:mmat	-	-	-	-	+	+	-	+

(1)Dans la *Muqaddima ĞUZÛLÎyya*, l'auteur ne cite pas les termes corroboratifs en détail. IL se contente de dire qu'ils vont de /kull/ jusqu'à /'abtaᶜ/ (c'est ce que représente la flèche dans le tableau)

(2)Lorsque les grammairiens citent l'un des trois termes /Kull/, /kila:/ et /kilta:/ cela signifierait, en général,

qu'ils intègrent les deux autres même s'ils ne le disent pas explicitement.

(3) la même remarque (que la précédente) est valable pour les termes /'ağma^{c}/, /'ağma^{c}u:n/, /ğam^{c}a:'/ et /ğuma^{c}/.

3.L'EXEMPLE DE LA COORDINATION

3.1.Disparition de /'imma:/ et /la: bal/:

La lecture comparative des manuels scolaires dont nous disposons à un nombre d'ouvrages de la tradition, chapitre la coordination, montre l'absence dans les premiers, des deux coordonnants: /imma:/ et /la: bal/. Y a t-il une explication à cela?

Il convient, avant d'aborder ces deux coordonnants, de faire la distinction entre /'imma:/ et /la: bal/. Car, en effet, si /'imma:/ est cité par la majorité des ouvrages de la tradition que nous avons consultés, /la: bal/ est loin de l'être. Seuls deux livres, parmi ceux sur lesquels nous nous sommes essentiellement basés pour mener cette étude, citent 'le concordant /la: bal/'. Il s'agit en fait du *Ğumal* d'az-ZAĞĞÂĞÎ (337/949) et de la *Muqaddima ĞUZÛLÎyya* de Ğuzûlî. Cette distinction, qui constitue déjà une première approche, est fort utile pour expliquer l'absence de /la: bal/ dans les manuels scolaires.

Dans le *Ğumal*, ZAĞĞÂĞÎ (337/949) fait l'inventaire des coordonnants. Il écrit ceci:

« باب العطف

و حروف العطف : الواو، و الفاء، و ثمّ، و أو، و إما مكسورة مكرّرة، و بل، و لابل، و لكن، و حتى في بعض المواضع »

(الجمل في النحو، ص 17)

«Chapitre la coordination

*Les conjonctions de coordination : le /wa:w/, le /fa:'/, /tumma/, /'aw/, /'**imma**:/ affecté au génitif et réitéré, /bal/, /**la: bal**/, /lakin/ et /hatta:/ quelquefois. » **

Quant à ĞUZÛLÎ (607/1210), il écrit ceci:

« و أما عطف النسق فلا يكون إلاّ بحروف منها : الواو و الفاء و ثم و حتّى- و منها بل و لابل - و لا - و لكن -و أم المتصلة -و أو و إما »

(المقدّمة الجزولية في النحو ، ص ص 70 -71 -72)

*« Quant à la coordination par conjonctions, elle ne peut se faire que par le moyen de particules dont: le /wa:w/, le /fa:'/, /tumma/ et /hatta:/...et dont aussi /bal/ et /**la: bal**/.../la:/.../lakin/.../'am/ attaché.../'aw/ et /**imma**:/ »*

Le Luma^{c} ainsi que *Taqrîb al-Muqarrab* ne citent pas /la: bal/. En revanche ils citent /imma:/.

Dans son *Luma^{c}* IBN ĞINNÎ (392/1002) fixe le nombre des coordonnants à dix:

« باب العطف

... و حروفه عشرة ، و هي : الواو ، و الفاء ، و ثمّ ، و أو ، و لا ، و بل ، و لكن - الخفيفة - ، و أم ، و إما - مكسورة مكررة - ، و حتى »

(اللمع في العربية ، ص 149)

« chapitre la coordination

*...Ses particules sont au nombre de dix : Ce sont le /wa:w/, le /fa:'/, /tumma/, /'aw/, /la:/, /bal/, /lakin/ léger, /'am/, /**'imma:**/ affecté au génitif et réitéré, et/hatta:/ »*

Abû Hayyân al-ANDALUSÎ (745/1344) cite, dans son *Taqrîb al-Muqarrab*, les mêmes particules de coordination, dont particulièrement /imma:/, objet de notre intérêt (p79).

3.1.1.Disparition de /la: bal/

S'agissant de /la:-bal/, fabriqué à partir des deux coordonnants /la:/ et /bal/, on est tenté de dire, de part notre point de vue, que les chances qui lui sont offertes pour constituer une particule de coordination autonome sont très faibles sinon inexistantes. Prenons l'exemple suivant et essayons de voir s'il y a nécessité pour l'emploi, dans un seul énoncé, d'un 'coordonnant autonome' /la:-bal/:

a)/ ğa:'a zaydun la: ᶜamru:/
(est venu Zayd non pas ᶜAmr) :
c'est Zayd qui est venu; ce n'est pas ᶜAmr.

Action de venir: Zayd = Oui ᶜAmr = Non

b)/ ğa:'a zaydun bal ᶜamru:/
(est venu Zayd plutôt ᶜAmr) :
Zayd est venu; c'est plutôt ᶜAmr [qui est venu]

Action de venir: Zayd = Non ᶜAmr = Oui

c)/ğa:'a zaydun la: bal ᶜamru:/
(est venu Zayd non plutôt ᶜAmr):
Zayd est venu; non, c'est plutôt ᶜAmr[qui est venu]

Action de venir: Zayd = Non ᶜAmr = Oui

A travers ces trois exemples, on constate que les phrases (b) et (c) signifient toutes les deux la négation pour Zayd et l'affirmation pour ᶜAmr quant à l'action de venir. Et du coup la phrase (c) peut être, sémantiquement, ramenée à la phrase (b). Si différence il y a entre (b) et (c), elle concerne plutôt le nombre d'énoncés. En effet dans la phrase (b), il existe deux énoncés:

(1) Zayd est venu.
(2) C'est plutôt ᶜAmr qui est venu.

La deuxième phrase signifie simultanément la négation implicite de la venu de Zayd et la confirmation explicite de la venu de ᶜAmr.

Quant à la phrase (c), elle comporte plutôt trois énoncés:

(1) Zayd est venu.

(2) Ce n'est pas Zayd qui est venu.
(3) C'est plutôt ᶜAmr qui est venu.

Dès lors /la:/ et /bal/ introduisent deux énoncés ellipses indépendants signifiants une négation pour le premier et une affirmation, voire une explicitation de la précédente négation pour le second.

Ainsi, le fait que /la:-bal/ n'est cité, en tant que coordonnant, que par un nombre restreint d'ouvrages de la tradition; et le fait que /la:/ et /bal/ peuvent être interprétés, tel que le montre notre exemple, en tant que deux particules introduisant deux énoncés différents; peuvent constituer un facteur de réticence quant à considérer /la:-bal/ comme étant une particule de coordination autonome, de la part des manuels scolaires.

3.1.2.Disparition de /'imma:/

S'agissant maintenant de la disparition de /'imma:/ des manuels scolaires, nous allons - en quête de cette disparition - essayer de voir du côté de la tradition grammaticale arabe, dans l'espoir de trouver quelconque(s) indice(s) pouvant expliquer cette disparition.

Commençons par *Muġnî al-Labîb* où IBN HIŠÂM (761/1360) nous apprend que ce /'imma:/ ne fait pas le consensus de tous les grammairiens en tant que particule de coordination:

« إمّـــا عاطفة عند أكثرهم ، أعني إمّـــا الثانية في نحو قولك:جاءني إمّـــا زيد و إمّـــا عمرو. و زعم يونس و الفارسي

وابن كيسان أنّـــها غير عاطفة كالأولى و وافقهم ابن مالك ، لملازمتها غالبا الواو العاطفة ... و نقل ابن عصفور الإجماع على أن إمّـــا الثانية غير عاطفة كالأولى ، قال:و إنما ذكروها في باب العطف لمصاحبتها لحرفه ، و زعم بعضهم أن إمّـــا عطفت الاسم على الاسم ، و الواو عطفت إمّـــا على إمّـــا ، و عطف الحرف على الحرف غريب.»

(مغني اللبيب 1 ، ص ص 71 -72)

« /'imma:/ est coordonnant pour la plupart des grammairiens, je veux dire le deuxième /'imma:/. Ceci tel que ton dire:
/ǧa:'ani: 'imma: zaydun wa 'imma: ᶜamru:/
il m'est venu, soit Zayd soit ᶜAmr
YÛnus, al-FARISÎ et IBN KAYSÂN ont prétendu qu'il n'est pas coordonnant et qu'il à le même statut que le premier /'imma:/. IBN MÂLIK a approuvé leur point de vue, en raison du fait qu'il soit toujours accompagné par le coordonnant /wa:w/. Ibn ᶜUSFÛR avait transmis le consensus de grammairiens autour du fait que le deuxième /'imma:/ n'est pas coordonnant tel que c'est le cas pour le premier. Cependant ils l'ont évoqué lors du chapitre de la coordination parce qu'il accompagne sa particule [wa]. D'autres ont prétendu que /'imma:/ coordonne le deuxième nom avec le premier et que /wa/ coordonne le deuxième /'imma:/ avec le premier. Or coordonner une particule avec une autre est bizarre »

A vrai dire ce /'imma:/ pose un problème aux grammairiens

de la tradition. Parmi ceux qui lui refusent le statut de coordonnant, en plus de Yûnis, d'al-FÂRISÎ et d'Ibn KÎSÂN, un grammairien de renommé: IBN MÂLIK (672/1273-74). Al-MURÂDÎ rapporte que ce dernier soutenait le point de vue des grammairiens qui refusent ce statut à /'imma:/. Pour expliquer ce refus IBN MÂLIK (672/1273-74) établit une comparaison avec /la:/:

« نقل (ابن مالك) عن يونس ، و أبي علي ، وابن كيسان ، أنها ليست بعاطفة . قال : و به أقول ، تخلّصا من دخول عاطف على عاطف ، و لأنّ وقوعها بعد الواو ، مسبوقة بمثلها ، شبيه بوقوع لا بعد الواو مسبوقة بمثلها ، في مثل : لا زيد ولا عمرو فيها . و لا هذه غير عاطفة ، بإجماع.فلتكن إمّـا كذلك »

(الجنى الداني في حروف المعاني ، ص 529)

« IBN MÂLIK rapporta de Yu:nus, d'Abû ᶜAlî et d'IBN KAYSÂN qu'il [/'imma:/] n'est pas coordonnant. Il dit : c'est mon point de vue, je le dis afin d'éviter qu'un coordonnant puisse être coordonné à un autre coordonnant. Parce que sa position - derrière le /wa:w/ et précédé par son semblable - est similaire à celle de /la:/ placé après le /wa:w/ et précédé [lui aussi] par son semblable, tel que dans l'exemple:
/ la: zaydun wa la: ᶜamru: fi:ha:/ (ni Zayd, ni ᶜAmr y étaient [dedans]). Ce /la:/ n'est pas coordonnant par consensus, alors qu'il en soit de même pour /'imma:/. »

En bref, nous disons que ce /'imma:/ 'coordonnant' ne requiert pas le consensus des grammairiens arabes. Ainsi on ne se hâtera pas de déduire qu'il pose un vrai problème (en tant que coordonnant éventuel), par l'obligation de se répéter et de se faire accompagner par /wa/ lui-même coordonnant incontestable. Et du coup il s'est exclu de nos manuels scolaires. Cette exclusion est, quelque part, antérieure aux manuels scolaires. Elle se manifeste déjà dans les ouvrages tardifs de la tradition. Voici ce que dit, à ce propos, *Ǧâmiᶜ ad-Durûs al- ᶜArabiyya* de ĠALÂYÎNÎ:

« أحرف العطف تسعة . و هي : الواو و الفاء و ثمّ و حتّى و أو و أم و بل و لا و لكن »

(جامع الدّروس العربيّة 3، ص 245)

« Les particules de coordination sont au nombre de neuf. Ce sont: le /wa:w/, le /fa:'/, /tumma/, /hatta:/, /'aw/, /'am/, /bal/, /la:/ et /lakin/. »

Pour finir nous souhaitons signaler que, dans nombre d'écrits récents ou relativement récents, il n'est plus question de parler de /'imma:/ en tant que coordonnant. Voici un exemple, celui de *an-Nahw aš-Šâmil* où l'auteur ᶜAbd al-Munᶜim SAYYID ᶜAbd al-ᶜÂL, évoque /'imma:/ dans un sous-chapitre qu'il consacre à la coordination par le /wa:w/ sans pour autant faire allusion à l'éventualité d'une coordination par /'imma:/:

« إذا وقعت واو العطف قبل إما الثانية في نحو : تناول الدواء إما شرابا و إما أقراصا ، لم يفد معنى الجمع و التشريك و إنما يفيد

معنى آخر يقتضيه المقام الذي لا يسايره معنى الجمع كالتخيير الواضح في المثال السابق ، أو الإباحة نحو : كـــل إما عـــنبا وإما تينا»

(النحو الشامل 3، ص 51)

« Si le /wa/ de coordination est placé devant le deuxième /'imma:/, tel que [l'exemple]: /tana:wal ad-dawa:'a 'imma: šara:ban wa 'imma 'agra:san/

Prends le médicament, soit en solution soit en comprimés,

Il ne signifie pas le sens de réunir et [faire] participer; mais [plutôt] un autre sens dicté par le contexte qui ne s'adapte pas au sens de la réunion. [Cet autre sens peut être] le choix explicite tel que dans l'exemple précédent; ou la permission tel que [dans l'exemple]:

/kul 'imma: ᶜinaban wa 'imma: ti:nan/

Mange soit des raisins, soit des figues. »

Tableau synoptique des particules de coordination

	LA TRADITION				LES MANUELS SCOLAIRES			
Les coordonnants	Taqrîb al-Muqarra	Al-Muqaddi ĞUZÛLîy	Al-Ğumal	Al-Lumaᶜ	Annahw Annamû-dağî	Al-Qawa:ᶜid	Al-Luğa Al-ᶜArabiy	Kita:b Al-Luğa
Wa	+	+	+	+	+	+	+	+
Fa	+	+	+	+	+	+	+	+
Tumma	+	+	+	+	+	+	+	+
'Aw	+	+	+	+	+	+	+	+
Bal	+	+	+	+	+	+	+	+
La:kin	+	+	+	+	+	+	+	+
La:	+	+	+	+	+	+	+	+
Hatta:	+	+	+	+	+	–	+	+
'am	+	+	+	+	+	+	+	+
'Imma:	+	+	+	+	–	–	–	–
La: Bal	–	+	+	–	–	–	–	–

4.L'EXEMPLE DU GENITIF

4.1.Disparition de /lawla:/, /laᶜalla/, /mata:/:

Ce qu'on ne saurait dire ici c'est si oui ou non le terme disparition exprime la réalité des choses. En effet, constatant leur absence totale dans les manuels scolaires en tant que particules de génitif, on est tenté de parler d'une certaine disparition, surtout lorsque l'on sait que /lawla:/, /laᶜalla/, /mata:/... constituent, dans la

tradition grammaticale arabe, toujours en tant que particules de génitif, des phénomènes, quelque part, spécifiques à certains ouvrages.

Ainsi dans *al-Muqaddima al-ČUZÛLîyya* on évoque, parmi les particules du génitif /lawla:/:

« الحروف التي يُجرّ بها : إمّا حرف فقط كمن و إلى و في و ربّ و الباء و اللاّم و التّاء و الواو و **مُنْ** في القسم و **لولا** و حاشا على رأي سيبويه و حتّى »

(المقدمة الجزولية في النحو ، ص 122)

*«Les particules par lesquelles on affecte au génitif sont: soit uniquement des particules, tels que /min/, /'ila:/, /fi:/, /rubba/, le /ba:'/, le /la:m/, le /ta:'/, le /wa:w/, /**mun**/ en serment, /**lawla**:/ et /haša:/ d'après le point de vue de SIBAWAYHI »*

Taqrîb al-Muqarrab, le deuxième ouvrage concerné par cette question, évoque entre autre, en plus de /lawla:/, /la^{c}alla/:

« حروف الجرّ : من ، و إلى ، و عن ، و على ، و في ، و حاشى ، و خلا ، و عدا ، و ربّ ، و **لعلّ** ، و الباء ، و اللاّم ، و الكاف ، و حتّى ، و مذ ، و منذ ، و الهاء ، و **الهمزة** لاستفهامٍ ، أو قطع ، و مُ ، و **مُنْ** ، و الواو ، و التّاء ، و الفاء و **لولا**. »

(تقريب المقرّب ، ص 70)

*«Les particules du génitif: /min/, /'ila:/, /^{c}an/, /^{c}ala:/, /fi:/, /ha:ša:/, /kala:/, /^{c}ada:/, /rubba/, /**la^{c}alla**/, le /ba:'/, le /la:m/, le /ka:f/, /hatta:/, /mud/, /mundu/, le /**ba:'**/, le /**hamza**/ en vue d'une interrogation ou d'une coupure, /**mu**/, /**mun**/, le /wa/, le /ta:'/, le /fa:'/ et /**lawla**:/. »*

En effet /lawla:/, /la^{c}alla/ et nombre de termes cités par nos deux ouvrages précédents en tant que particules du génitif, et que nous avons écrit en caractère gras, suscitent beaucoup d'interrogations quant à leur identification à ce statut.

4.1.1. Statut de /la^{c}alla/

Čâmi^{c} ad-Ddurûs al-^{c}Arabiyya rapporte que /la^{c}alla/ est particule de génitif dans le parler de la tribu de /^{c}uqayl/ et que /mata:/ et /kay/ le sont dans le parler de /hudayl/:

« حروف الجرّ عشرون حرفا ، و هي : الباء و ... و كي و متى- في لغة هذيل -و لعلّ في لغة عقيل »

(جامع الدروس العربية 3 ، ص 164)

« Les particules de génitif sont vingt. Ce sont: le /ba:'/.../kay/ et /mata:/ dans le

parler de /hudayl/ et /laᶜalla/ dans celui de /ᶜuqayl/. »

an-Nahw aš-Šâmil confirme cela et rapporte un vers témoin d'un poète de /ᶜuqayl/:

« المعروف عن لعل أنها حرف ناسخ من أخوات إن ... و قبيلة عقيل - دون غيرها من القبائل العربية جرّت به الاسم ، كقوله:

لعلّ اللهِ فضّلكم علينا بشيء أن أمّكم شريم »

(النحو الشامل 2 ، ص 342)

« /laᶜalla/ est réputé pour être un abrogatif parmi les consœurs de /'inna/...Seule parmi les tribus arabes, /ᶜuqayl/ affecte par son intermédiaire le nom au génitif, tel que son dire (quelqu'un de ᶜuqayl):

/laᶜalla Alla:h-I (génitif): /(peut être) Dieu vous a-t-il préféré à nous

Pour une chose; c'est que votre mère est mutilée de nez »

Par ailleurs le même *an-Nahw aš-Šâmil* évoque l'emploi de /kay/ en tant que particule de génitif:

« تكون كي حرفا مصدريا ناصبا للمضارع ، و لا تحتمل غير هذا الوجه ، إلاّ في حالة واحدة ، و هي ذكر اللاّم قبلها ، و لا تذكر أنْ بعدها... و إذا كانت كي ناصبة المضارع فلا علاقة لها بالمجرورات ، أمّا إذا كان المضارع منصوبا بأن ظاهرة أو مضمرة

فتكون كي حرف جرّ و المصدر المؤول من أن والفعل مجرورا بها .. »

(النحو الشامل 2 ، ص ص 342 - 343)

«/kay/ est une particule infinitive affectant l'inaccompli à l'accusatif. Il ne peut supporter d'avoir d'autres statuts; sauf dans un seul cas. C'est quant le /la:m/ est cité avant lui et que tu ne cites pas /'an/ après lui... Si /kay/ est celui affectant l'inaccompli à l'accusatif, il n'a aucun rapport avec les génitifs. Mais si l'inaccompli est affecté à l'accusatif par /'an/ apparent ou sous entendu, /kay/ est alors une particule du génitif; et le nom verbal ou d'action (masdar), supposé à partir de /'an/ et le verbe, est affecté au génitif par lui (par /kay/). »

4.1.2. Statut de /lawla:/

Quant à /lawla:/, il n'est évoqué, en tant que particule de génitif, ni par le *Lumaᶜ* ni par le *Ǧumal*. Dans son *Ǧumal* ZAČČÂǦÎ (337/949) consacre un chapitre à /law/ et /lawla:/ où il n'évoque point la question du génitif. Pour lui, sur le plan sémantique, /lawla:/peut signifier deux choses:

(1) « و أما لولا فيمتنع بها الشيء لوجود غيره ، و ذلك قولك :لولا زيدٌ لأحسنت إليك »

(الجمل في النحو ، ص 312)

(1) «Quant à /lawla:/, il empêche la réalisation d'une chose à cause de la présence d'une autre. Tel que ton dire:
/lawla:/ /zayd-un/ /la-'ahsantu/ /'ilay-ka /
*/si ce n'était pas Zayd j'aurais bien traité à toi/**
Si Zayd n'était pas présent, je t'aurais bien traité. »

(2) « و قد تجيء لولا في موضع آخر بمعنى التحضيض ، كقول الشاعر :

تعُدّون عقرَ النّيبِ أفضلَ مجدكم
بني ضوْطرى لولا الكميَّ المقنَّعا »

(الجمل في النحو ، ص 311)

/lawla:/ peut se présenter, dans une autre position, dans le sens de l'excitation, tel que le dire du poète:
/ta^{c}uddu:na ^{c}aqra an-ni:bi 'afdala mağdikum/(1er hémistiche)
(vous regardez l'abattage des chameaux la meilleure votre gloire)
Vous regardez l'abattage des chameaux comme étant votre meilleure gloire.
/bani: dawtara: lawla: al-kamiyy-a al-muqanna^{c}a:/(2ème hémistiche)
(fils d'insensée si...le courageux le masqué)
[Stupides que vous êtes] fils d'insensée, et si vous affrontiez le courageux [guerrier] masqué! (c'est la vraie gloire). »

Au niveau syntaxique, SIBAWAYHI (180/796) considère /lawla:/ comme particule de génitif dans le cas où un pronom lui serait annexé:

« هذا باب ما يكون مضمرا فيه الاسم ، متحولا عن حاله إذا أظهر بعده الاسم ،و ذلك لولاك و لولاي ، إذا أضمرتَ الاسم فيه جُرّ ، و إذا أظهرتَ رُفِع »

(الكتاب 2 ، ص 373)

«Voici le chapitre de ce qui est suivi du nom implicite et qui change de statut si le nom qui le suit devient explicite (manifeste). Ceci c'est /lawla:ka/ et /lawla:ya/ ; si on les fait suivre d'un nom implicite, il [le nom implicite] se met au génitif ; et si les fait suivre d'un nom explicite, il [le nom explicite manifeste] se met au nominatif. »

al-MURÂDÎ explique le point de vue de SIBAWAYHI (180/796) par le fait que le /ya:/ et ses consœurs les pronoms suffixes (ka, ki, hu, ha:, huma:, na:, kum, kunna, hum et hunna) ne peuvent être régis qu'à l'accusatif (tel que le /Ya:/ précédé par le nûn de protection dans /^{c}asa:ni:/[3]) et qu'au génitif par l'annexion. L'accusatif étant exclu du fait de l'absence de /nu:n al-wiqa:ya/ (le nûn de protection) dans /lawla:-ya/, /lawla:-ka/, etc., seul le génitif reste possible. Toutefois ce point de vue ne fait pas le consensus des grammairiens de la tradition. Voici

[3] .Sibâwayhi avance le vers témoin suivant de ^{c}Imrân Ibn Hittân : (Voir Kitâb2, و لي نفس أقول لها إذا ما تنازعني لعلّي أو عساني p375)

quelques extraits d'*al-Ğanâ ad-Dânî* qui expriment l'ampleur de cette divergence:

« وذهب الأخفش و الكوفيون إلى أن لولا في ذلك حرف ابتداء، و الضمير المتصل في موضع رفع بالابتداء »

(الجنى الداني ، ص 603)

«En cela, al-'AKFAŠ et les Kûfîtes pensent que /lawla:/ est particule d'inchoativité et que le pronom suffixe est en position de [mot] régi au nominatif par l'inchoativité. »

A vrai dire, les grammairiens qui adhèrent au point de vue de SIBAWAYHI (180/796) supposent l'existence d'une ellipse susceptible d'être rendue par le terme /wuğu:d/ (l'existence de …) placé entre /lawala:/ et /Ya/ ou /lawla:/ et /Ka/ qui, de la sorte, deviennent des expansions d'annexion régies au génitif (Lawla: wuğûd-î ou lawla: wuğûdu-ka) :

« و الخلاف في ذلك شهير .و اختار (صاحب رصف المباني) مذهب الأخفش و قال :الأولى أن يُحكَم عليها بالبقاء على أنها حرف ابتداء ،عند من يرى ذلك ، أو على أن يُحذَف الوجود قبل الضمير و يبقى على خفضه »

(الجنى الداني ، ص 604)

«La divergence est, en cela, [réputée pour être très] connue. L'auteur de /rasf al-maba:ni/ a soutenu le point de vue d'Al-'AKFAŠ. Il a dit: la priorité va à ce qu'il soit

considéré comme demeurant une particule d'inchoativité, pour ceux qui adhèrent à ce point de vue. Ou que soit supprimé le [terme] /wuğu:d/ (existence) devant le pronom et que celui-ci demeure affecté au génitif. »

MUBARRAD (285/898), va encore plus loin en refusant l'évocation même de /lawla:ya/ et /lawla:ka/. Selon lui il aurait fallu dire /lawla: 'ana:/ et /lawla: 'anta/[4] :

« و أنكر المبرد استعمال لولاي و أخواته و زعم أنه لا يوجد في كلام من يُحتَجّ بكلامه »

(الجنى الداني ، ص 605)

«al-MUBARRAD (285/898) a rejeté l'emploi de /lawla:-ya/ et ses consœurs Il a prétendu qu'il n'existe pas dans le discours de ceux qui font autorité en matière de langue. »

Le fait que /lawla:/, /laᶜalla/, /mata:/, /kay/, /mun/ et autres ne font pas le consensus des grammairiens dans la tradition grammaticale arabe en tant que particules du génitif, et constituent souvent des sources de divergences, serait à l'origine de leur délaissement voire rejet par les manuels scolaires. Il s'agit en fait, particulièrement dans ce cas, d'un choix délibéré de la part des manuels scolaires. Ainsi nous préférons parler de la stabilisation

[4]. Pour Mubarrad les pronoms qui suivent /lawla:/ doivent être isolés et non pas suffixés. Il avance le verset coranique suivant en tant que témoin de la validité de son point de vue :
لولا أنتم لكنّا مؤمنين (سورة سبأ 34 ، آية 311)

de quelques notions grammaticales plutôt que de parler d'une disparition.

5.DISPARITIONS DIVERSES

Pour clore ce chapitre, nous voudrions signaler la disparition, dans les manuels scolaires, de nombre de termes et expressions diverses, dispersés à travers les ouvrages de la tradition et totalement ignorés par les manuels scolaires.

5.1.Le serment

S'agissant du serment /'al-qasam/, par exemple, nous constatons l'absence de termes tels que /la^{c}amruka/, /^{c}awda/ et /ğayra/. Voici un passage du *Taqrîb* où Abû Hayyân al-ANDALUSÎ (745/1344) cite quelques-uns de ces termes de serment:

« و التزموا رفع لَعَمْرُكَ و ايْمُنُ شذوذا ، و همزته وصل. و عَوْضَ و جَيْرَ مبنيتان ، و موضعهما رفع ، أو نصب »

(تقريب المقرب ، ص 73)

« Ils se sont engagés à mettre au nominatif /la^{c}amruka/ et /'aymunu/ exceptionnellement, sa Hamza est de liaison. [Quant à] /^{c}awda/ et /ğayra/ ils sont indéclinables, leur cas est nominatif ou accusatif »

5.2./'ism al-fi^{c}il/ ou le nom du verbe

Les exemples de termes totalement absents, voire plutôt inexistants dans les manuels scolaires, ne manquent pas. Voici un exemple de ces termes que nous avons relevé dans le chapitre: /'ism al-fi^{c}l/ (le nom du verbe) de Taqrîb al-Muqarrab aussi, à la page 59:
/balha/, /tayda/, /qarqa:ri/, /mah/, /'ihan/, /hayka/, /qatka/, /qadka/, /da^{cc}an laka/ ou /da^{c}da^{c}a:n/, /hayyahala/ ou /hayyahla/[5] et autres.

L'exemple suivant que nous évoquons concerne les termes /la^{c}allama:/, /laytama:/, /katrama:/, /lawma:/, cités par un nombre d'ouvrages de la tradition et qui sont inexistants dans la plupart des manuels scolaires. Voici quelques extraits de passages où sont cités ces termes:

نون التّوكيد

و قد تلحق ما و لي " ربّما و **كثرَما** و قلّما "

(تقريب المقرّب ، ص 105)

باب دخول ألف الاستفهام على "لا"

و قد تكون " لولا و هلاّ و **لَوْما** للتّحضيض

(الجمل في النّحو ، ص 241)

[5]) بَلْهَ أي دَعْ – تَيْدَ أي أَمْهِلْ – قَرْقارِ أي قَرْقِرْ بمعنى ثرثر – مَهْ أي صَهْ – إيهًا أي كُفَّ – هَيْتَ أي أَسْرِعْ – قَطْكَ و قَدْكَ أي اِكْتَفِ – دَعًّا لك و دَعْدَعا أي اِنْعِشْ – حَيَّهَلَ و حَيَّهْلَ أي أَقْبِلْ أو ا ئْتِ .

باب الحروف التي يرتفع ما بعدها بالابتداء و الخبر ، و تسمّى حروف الرّفع
وهي : " إنّما ، و كأنّما ، و لعلّما ، و بينما ، و ليتما ، و بين ، و أين ، و

كيف ، و هل ، و بل ، و متى "

(الجمل ، ص 302)

باب الحروف التي تجزم الأفعال المستقبلة
وهي : " لم ، و لـــمّا ، و ألـــم ، و ألـــمّا ، و لام الأمر ، و لا في النّهي
، و حروف المجازاة

(الجمل ، ص 207)

5.3./at-Tasgîr/ ou le diminutif

L'avant dernier exemple que nous allons citer maintenant concerne /'at-tasgîr/ (le diminutif) et plus exactement le diminutif de termes /mubham/ (confus) auxquels nombre d'ouvrages consacrent un chapitre, tels que: /hada:/, /da:ka/, /hadihi/... etc. Les rares manuels scolaires qui évoquent cette question, ne citent guère ces termes. A titre d'exemple, le manuel scolaire *an-Nahw al-Wa:dih* qui consacre deux chapitres à cette question (pp 3-27), donne 121 exemples de diminutif sans pour autant citer un seul exemple de termes /mubham/, tels que ceux évoqués par le Ğumal:

« باب تصغير الأسماء المبهمة
فتقول في تصغير "هذا : هَذَيَّا " و في تصغير " هذان : هَذَيَّان " و في تصغير
" ذاك : ذَيَّاكَ " و في تصغير " هذه ، و هذي ، و هاتان ، " كلّها : " تَيَّا ".
قال الأعشى :

ألا قل لتيّا قبل مرّها اسلمي تحيّة مشتاق إليها متيّم »

(الجمل ، ص 251)

« Chapitre du diminutif des noms confus :
Tu dis alors pour faire le diminutif de /hada:/ /hadayya:/, de /hada:ni/ /hadayya:ni/, de /da:ka/ /dayya:ka/, de /ha:dihi/ de /hadi:/ et de /ha:ta:ni/, tous, /tayya:/. al-'A^{c}ŠÂ a dit:
1er hémistiche:
Ne dis-tu pas à celle-ci, [mignonne], avant son passage : sois saine et sauve
2ème hémistiche :
salut d'un passionné fou de son amour »

Après avoir cité quelques exemples de termes figurant sur le registre de la tradition et totalement absents du registre des manuels scolaires, nous allons, dans ce qui suit, évoqué quelques expressions disparues dans les manuels scolaires. L'étude de ces nombreuses expressions, mérite des champs d'investigation beaucoup plus large que le nôtre. Cependant nous nous contentons d'évoquer un seul thème qui constituera, en même temps, notre dernier exemple. Il s'agit de l'exemple du /al-maf^{c}u:l al-mutlaq/ (le complément absolu). Voici un extrait de *la Muqaddima Ğuzûliyya* de ĞUZÛLÎ (607/1210):

« و من المصادر ، في الدّعاء له سقيا و رعيا ، و عليه خيبة و جدعا و عقرا و تعسا و تبّا و جوعا و بؤسا و بمرا و بعدا و سُحقا ، و يقرب من معناه : أفّة و تفّة و دفرا.

و منه متيعا عند بعضهم جوعا و نوعا و جودا وجوسا.

و منه مضافا ويحك و ويسك و ويلك و ويبك »

(المقدّمة الجزوليّة في النّحو ، ص 273

(

« Parmi les noms d'action qui s'emploient pour solliciter la bénédiction /saqyan/ (que Dieu vous abreuve) et /ra^{c}yan/ (que Dieu vous garde), et pour souhaiter la malédiction /kaybatan/ (échec), /ğad^{c}an/ (mutilation), /^{c}aqran/ (infécondité), /ta^{c}san/ (malheur), /tabban/ (qu'il crève), /ğu:^{c}an/ (faim), /bu'san/ (misère), /bahran/ (aveuglement), /bu^{c}dan/ (éloignement et exil) et /suhqan/ (écrasement). Est proche du ce sens : /'affatan/ ou /'uffatan/ (obscénité), /taffatan/ (crasse) et /dafran/ (fétidité) »

En revanche et face à ces disparitions, nous voyons apparaître dans le langage actuel de nouveaux schèmes et expressions que les manuels scolaires n'ont pas encore intégrées et qui méritent un arrêt dans le cadre d'une étude morphologique, du moins pour le moment. Nous citons, en tant qu'exemples, des termes tels que parvenus à nos oreilles en regardant un débat télévisé sur une chaîne arabe: /saksanat/ (personnalisation), /za^{c}a:matiyyat/

(leadership), /'as'asat/ (fondation), etc.